Guide de Prise en charge des Ordres de recette dans le système GIR

2012

Version 1.2 du 19/12/2012

[TRESORERIE General du Royaume]

Adresser vos remarques et suggestions à

A.ABOULIAKINE@tgr.gov.ma



La Prise en charge des Ordre de Recette dans le système GIR version 1.2

Le présent guide défile le processus de gestion des ordres de recettes depuis leur constatation jusqu'à leur imputation budgétaire après recouvrement.

La gestion des ordres de recette s'effectue au niveau du système GiR en trois étapes :

- la prise en charge du bordereau d'émission des ordres de recette par uniquement le comptable assignataire;
- 2. l'encaissement des ordres de recette ;
- 3. La gestion automatique des contraintes extérieures avec suivi des affectations ou désaffectations des ordres de recette auprès des comptables chargés de leur recouvrement.

La version présentée dans ce guide décrit le traitement unitaire des actes engendrés par chaque processus des gestions des ordres de recette, notamment la saisie un à un des ordres de recettes et les diligences de recouvrement forcé par ordre de recette. Notons bien que la contrainte extérieure, les diligences de recouvrement forcé et le traitement de masse des actes de recouvrement seront intégrés dans les versions ultérieures.

Dans la suite, ce guide présentera :

- En section A, les étapes de saisie du bordereau d'émission des ordres de recette avec possibilité de consultation des bordereaux non encore pris en charge.
- En section B, sont illustrées les étapes de saisie des ordres de recettes.
- La section C décrit la phase de prise en charge, rejet et suppression du bordereau.
- En section D, seront illustrées les éditions et les recherches afférentes aux Bordereaux de recettes.
- La section E décrit la phase des contraintes extérieures avec suivi des affectations des ordres de recette
- La dernière section décrit les encaissements et l'édition des quittances des Ordres de recettes



Le gestion du bordereau d'émission des ordres de recette

A: P.E.C Du Bordereau d'Ordre de recette

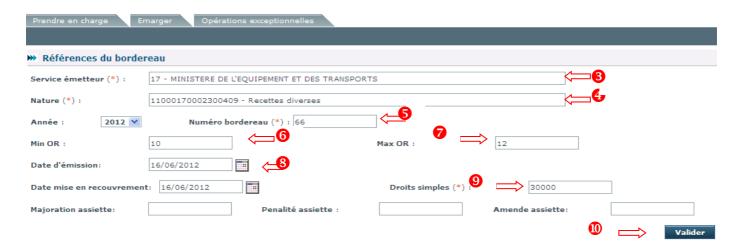
La saisie d'un O.R provenant d'un ordonnateur, commence d'abord par la saisir du bordereau auquel il est rattaché. Cette opération s'effectue en une étape c'est la Saisie des références du bordereau

L'ordre de saisie du bordereau des O.R est illustré par la numérotation sur les figures ci-dessous :

Saisie du Bordereau d'Ordre de recette

Cette option permet d'abord de saisir le Bordereau et ensuite de saisir les O.R qui le composent.





Au niveau du champ Service émetteur, saisir soit une partie du code ou une partie de l'intitulé de l'ordonnateur (sous-ordonnateur) à rechercher ou taper sur la barre d'espace en vu d'afficher la liste des ordonnateurs. Ensuite, sélectionner le service émetteur concerné à partir de cette liste ;

les informations du bordereau des ordres de recette sont saisies au niveau des champs (du N°5 au N°9) Numéro du bordereau, Date d'émission..et droits simples...

La validation du bordereau permet de passer à la phase de saisie les ordres de recettes.

الجزينة المامة المالة ا

B: la saisie et la validation des Ordres de recettes

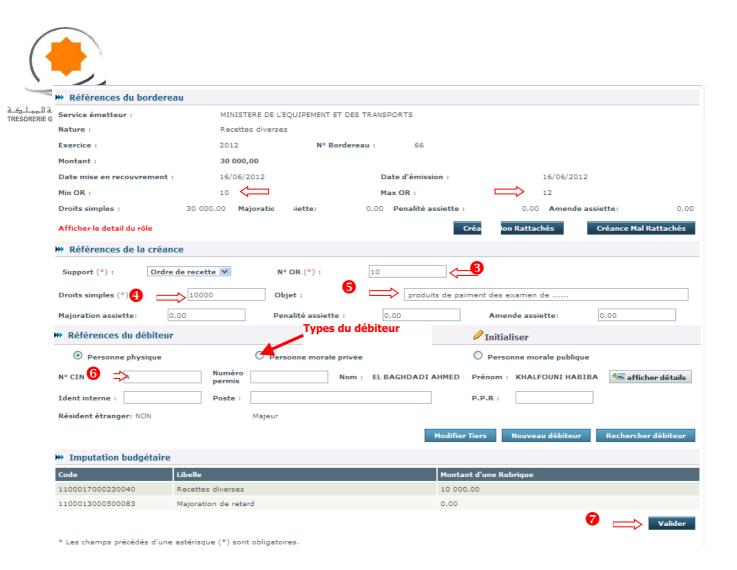
Cette opération s'effectue au maximum en 2 étapes :

- 1. Saisie des références de l'ordre de recette ;
- 2. Saisie des références du débiteur si obligatoire;

1-La saisie des Ordres de recettes

A chaque clic sur « option 1 » le système affiche la liste des bordereaux d'émission non encore pris en charge, et pour pouvoir commencer la Saisie des ordres de recettes il suffit de cliquer sur l'ordonnateur du bordereau (option2). Les écrans suivants décrivent les étapes à suivre pour saisir un ordre de recette ;





2. Références du débiteur de l'ordre de recette

Pour renseigner les références du débiteur de l'ordre de recette, procéder d'abord par la recherche de son existence dans la base de données selon son type et ses identifications propres.



On distingue deux types de débiteurs :

personne morale (public ou privé), reconnue par les 4 identifications nationales suivantes : numéro CNSS, Identifiant fiscal (IF), numéro et ville du registre de commerce (RC), numéro de la taxe professionnelle (T. Prof.).



 personne physique, qui est reconnu par le numéro de sa CIN ou le numéro de sa CE (carte étrangère)



Pour une recherche plus élargie du débiteur, cliquer sur **Rechercher débiteur**.

Si le débiteur n'existe pas dans la base de données, cliquer sur **Nouveau débiteur** pour l'ajouter.

Les informations à servir dans le cas d'une personne morale sont :

- o le numéro de CNSS
- l'Identifiant fiscal (IF)
- o le numéro et la ville du **Registre de commerce** (RC)
- le Pays
- o le numéro de **Tél**éphone et l'adresse **E-mail** si disponibles
- o la Raison sociale
- o le numéro de la taxe professionnelle, ex- **Patente**
- o l'Adresse

Les informations à servir dans le cas d'une personne physique sont :

- le numéro de CIN
- o le Nom et Prénom
- o la mention de **Résident à l'étranger** si c'est le cas
- le Pays
- o le numéro de **Téléphone** et l'adresse **E-mail** si disponibles
- l'Identifiant fiscal (IF)
- o l'Adresse

Les écrans suivants décrivent les étapes à suivre pour :



Cas de recherche multicritère d'un débiteur (exemple d'une personne morale) :



• Cas d'Ajout d'un nouveau débiteur (exemple d'une personne physique) :





C: Prise en charge, rejet et suppression d'un bordereau

Après la saisie et la validation des ORs, il faut procéder à l'acte de prise en charge qui permettra à l'OR de figurer officiellement parmi le RAR et d'être recouvrable et encaissable.

1- Prise en charge du bordereau des ordres de recettes

Pour qu'un OR soit pris en charge, il faut procéder à l'acte de prise en charge. L'option du menu qui permet ceci est mentionnée dans les figures ci-dessous

Le système affichera la liste des bordereaux à prendre en charge avec les cases à cocher et boutons permettant d'effectuer l'opération



La prise en charge peut concerner tout les bordereaux (bouton2) ou bien choisir les bordereaux un par un à partir de la case à cocher correspondante.



<u>N.B:</u>

- une fois le bordereau est pris en charge, ses ordres de recettes sont automatiquement pris en charge.
- La suppression d'un bordereau n'est plus possible après la prise en charge.



2- Rejet du bordereau d'ordres de recettes

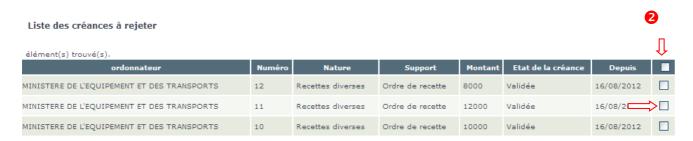
Le système offre au comptable assignataire la possibilité de rejeter la prise en charge d'un OR, le rejet peut être partiel ou total de tout le bordereau. Le rejet doit être motivé, le système permet de choisir le motif du rejet parmi une liste pré-codifiée.

A partir du même menu horizontal de prise en charge :



En cliquant sur le numéro du bordereau, la liste des ordres de recettes s'affiche ainsi qu'une liste des motifs des rejets. On peut rejeter tout les ordres de recettes en cliquant sur le bouton 2 ou bien rejeter les OR un par un en cliquant sur la case à cocher correspondante.

Pour chaque rejet d'OR, un motif (ou plus) doit être sélectionné.





>>> Liste des motifs de rejet

Un élément trouvé.	
Motif	
Totaux en lettres erronés	
cote prescrite	
pages manquantes	
reçu après la date de mise en recouvrement	
relève du ressort territorial d'un autre comptable	
montant erroné	
informations inexactes ou incomplète des débiteurs	
Autres	
	Rejeter

N.B : L'opération de rejet des OR doit avoir lieu avant la PEC d'un bordereau.

3- Suppression du bordereau d'ordres de recettes

La suppression du Bordereaux des ordres de recette peut se faire soit totalement ou partiellement.

A-Surpression Totale

La suppression d'un bordereau d'ordre de recettes n'est possible que si ce dernier n'est pas encore pris en charge ou rejeté.

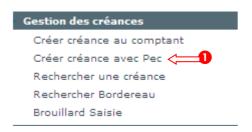
Cette opération est servie lors des erreurs de saisie. Elle est accessible à partir du même menu horizontal :





B-Surpression Partielle

A partir de l'option « Créer créance avec PEC », et en suivant les étapes ci-dessous, on peut supprimer partiellement un bordereau.







N.B:

• La suppression d'un bordereau n'est plus possible après la prise en charge.



D: Editions et recherches des Bordereaux de recettes.

Afin d'aider le comptable à mieux gérer et pointer les travaux effectués, le système offre une liste d'éditions concernant :

- Le brouillard de saisie d'un bordereau
- Recap des bordereaux des ordres de recette
- La convocation du contribuable (équivalente à l'avis d'imposition)
- Le modèle 13
- Le Reste à recouvrer
- La situation de dépouillement des recettes avec prise en charge préalable

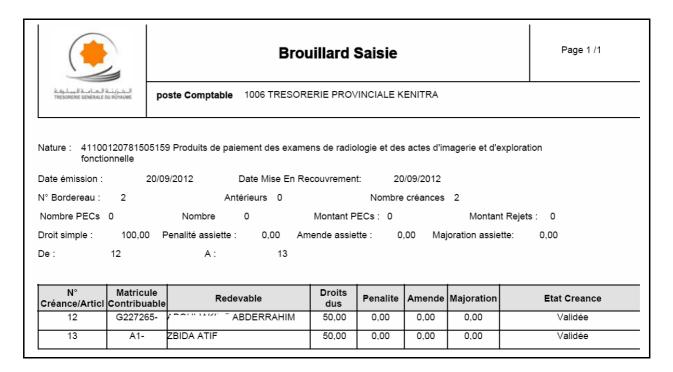
1 -Edition du brouillard de saisie et du recap de Bordereaux des emission A-Edition du brouillard

L' edition du brouillard de saisie permet de pointer les ordres de recettes avant de passer à la PEC du bordereau d'OR ,l'ecrant suivant decrit les etapes à suivre pour avoir cette edition.



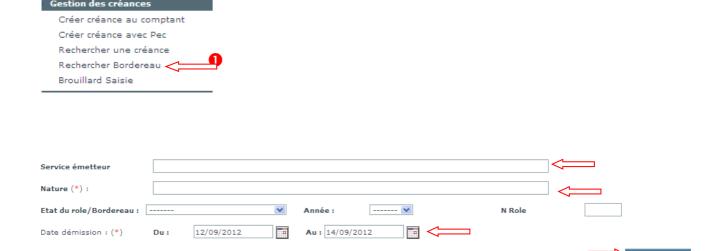


Exemple de l'édition « brouillard saisie » :



B- edition du Recap des bordereaux des ordres de recette

Le comptable assignataire peut éditer sur excel la recap des bordereaux d'OR par ordonnateur et par par nature pour une période donnée.



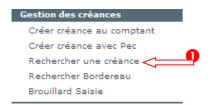


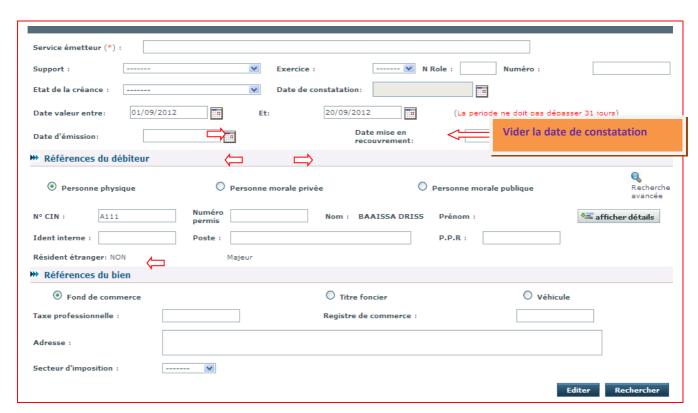
Exemple d'une édion récap sur excel :

poste comptable : 1006 TRESORERIE PROVINCIALE KENITRA											
Ordonnateur	Numéro	Nature	Montant	Amende	Pénalité	Majoration	Total	Depuis	Etat	Min	Ma
	Bordereau		Droit	assiette	assiette	assiette				OR	X
			Simples								OR
12078-CENTRE	7878	41100120781505159-Produits de	100	0	0	0	100	20/09/2012	BORDERE	12	13
HOSPITALIER		paiement des examens de radiologie							AU_VALID		
PROVINCIAL DE SIDI		et des actes d'imagerie et							E		
SLIMANE		d'exploration fonctionnelle									
12078-CENTRE	22	41100120781505159-Produits de	2200	22	22	22	2266	19/09/2012	BORDERE	1	3
HOSPITALIER		paiement des examens de radiologie							AU_PEC		
PROVINCIAL DE SIDI		et des actes d'imagerie et									
SLIMANE		d'exploration fonctionnelle									

2-Edition du convocation de l'ordre de recette du contribuable

Cette édition est accessible à partir de la recherche de l'OR :





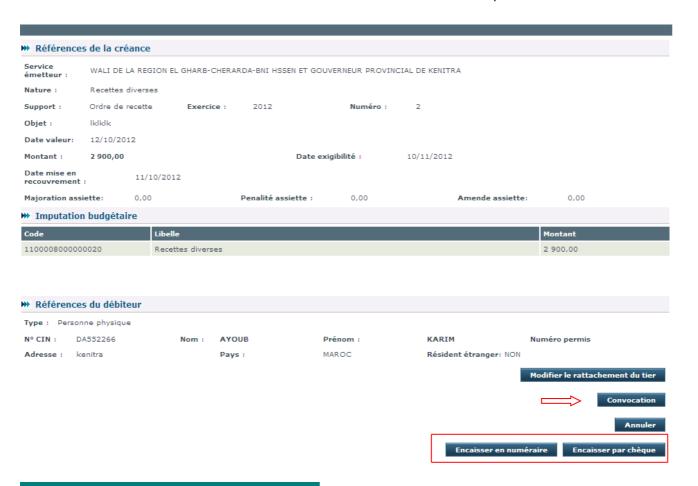
Le résultat de la recherche est la liste des créances répondants aux critères saisis.







Le clic sur l'ordonnateur affiche le détail de la créance du contribuable à convoquer :



NB :le résultat de la recherche permet :

- 1 -d'éditer en format PDF la convocation à transmettre au contribuable.
- 2 D'établir l'encaissement de cette créance, en cliquant sur l'icône de l'encaissement :



Exemple de la convocation pour recouvrement :



CONVOCATION POUR RECOUVREREMENT

Edité le : 9/20/12 3:26 PM

TRES

TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME

Poste :

1006 TRESORERIE PROVINCIALE KENITRA

Monsieur/Mme/Mlle: BAAISSA DRISS null

Adresse: IM 10 LOT TRABELSI HRS BAB CHAAFA SD MOSSA SALE

OBJET: Avis pour reglement d'un ordre de recette

REFER Ordre de recette No: 1 du 10/09/2012

Motif : Produits de paiement des examens de radiologie et des actes d'imagerie et d'exploration fonctionnelle

En vertu de l'ordre de recette cite en référence émis à votre encontre, vous êtes redevable envers le Trésor de 1060 dirhams.

J'ai l'honneur de vous demander de verser, dans les plus brefs délais ce montant, sur présentation de cet avis, à ma caisse ou à celle d'un comptable du trésor.

Ce règlement peut être également effectue par virement ou par tout autre moyen a votre convenance (chèque bancaire).

A cette occasion, je vous rappelle qu'en application des dispositions de la loi No 15-97 formant code de recouvrement des créances publiques, les ordres de recette sont passibles de la majoration de retard de 6% l'an (soit 0.5 par mois), exigible a l'expiration de 30 jours a compter de leur date d'émission.

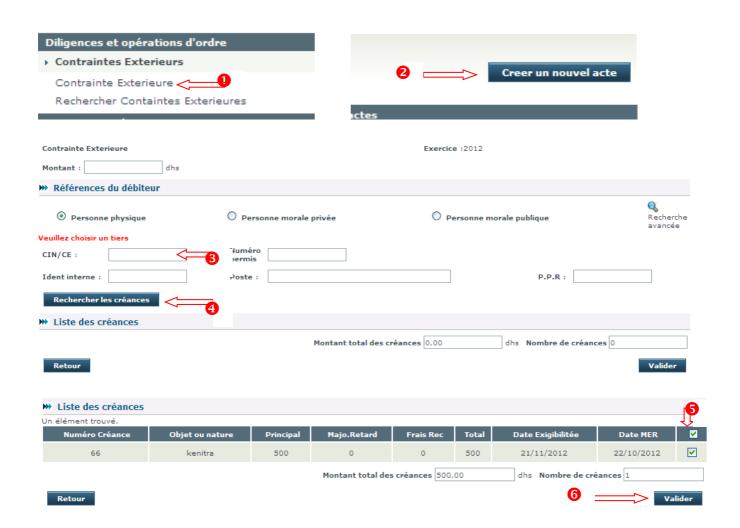
DO DOUBLE CODDECDONDANCE CARDESCED A



E: contraintes extérieurs

Le comptable assignataire prépare la créance qui va être affecté à d'autre comptable en suivant les étapes du 1 à 3.

1 : Préparation de la contrainte extérieure

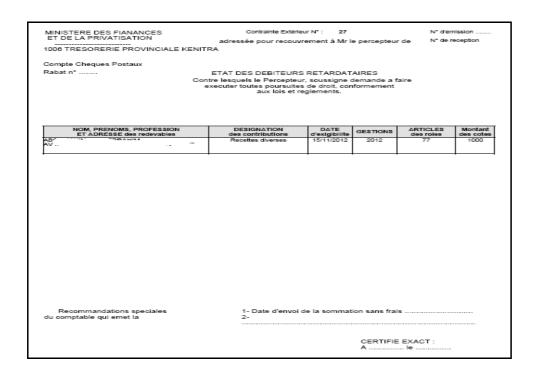






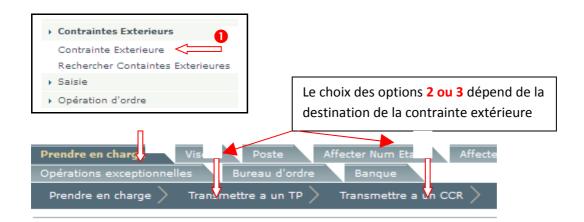
2 : Visa et édition de la contrainte extérieure

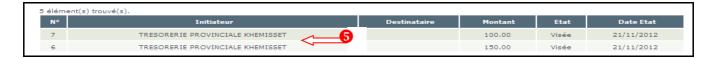


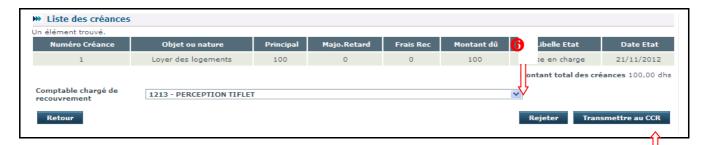




3 : Affectation de la contrainte extérieure







4 : Réception de la contrainte extérieure par le comptable de base :

a : Recherche de la contrainte extérieure





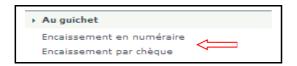


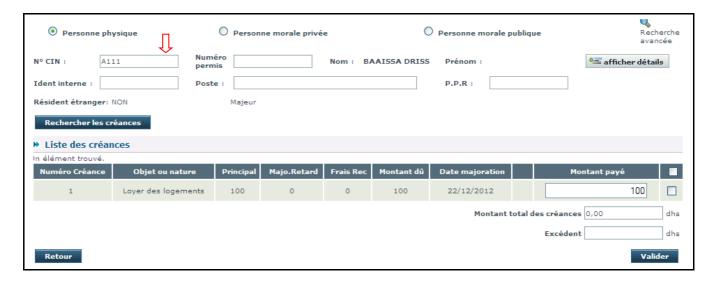


b : Validation de la contrainte extérieure



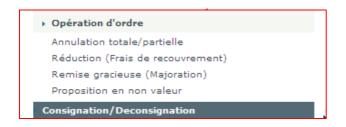
C: Encaissement de la créance par le comptable de base



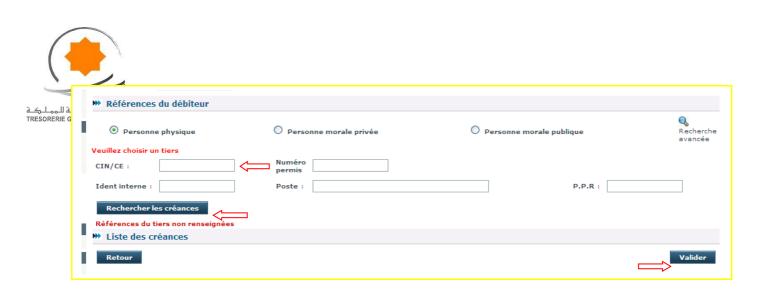


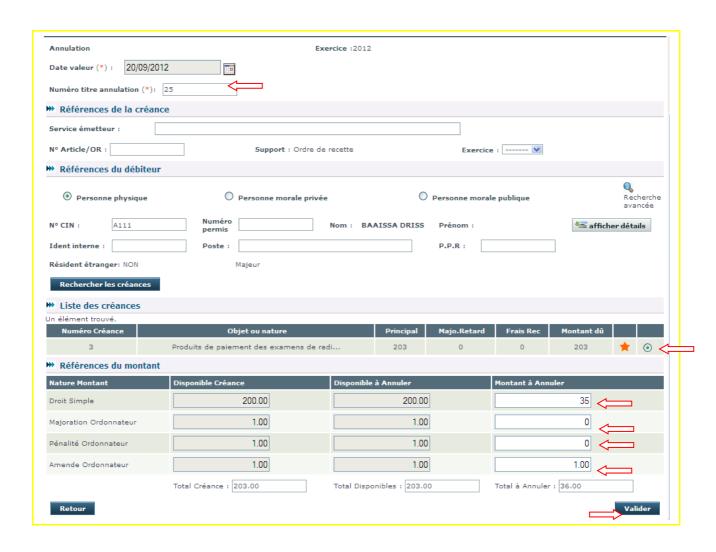
D: Opérations d'Ordres de recettes: Titre d'annulation

Le système permet à l'utilisateur de saisir un titre d'annulation concernant un OR déjà pris en charge. Pour créer un acte d'annulation, il faut choisir le contribuable, choisir l'OR à annuler et saisir les montants d'annulation souhaités, les montants proposés dans ce cadre sont les montants faisant partie du principal de l'OR. Les étapes permettant de saisir un titre d'annulation sont mentionnées ci-dessous :









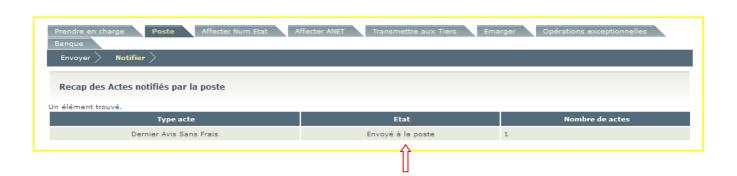


E: Diligences sur les Ordres de recettes.

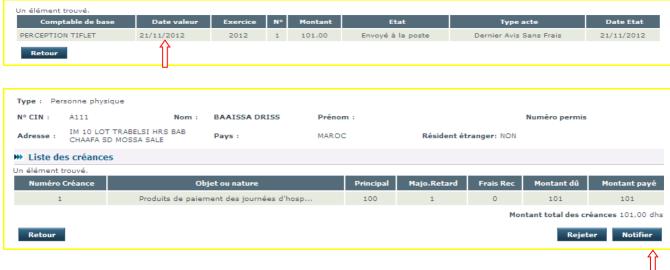












F: Encaissement des ordres de recette

Se basant sur une architecture centralisée avec une base de données unique à l'ensemble des intervenants, le système GIR offre aux comptables encaisseurs la possibilité d'encaisser les ordres de recettes pour leurs propres comptes ; ainsi que pour le compte des collègues.

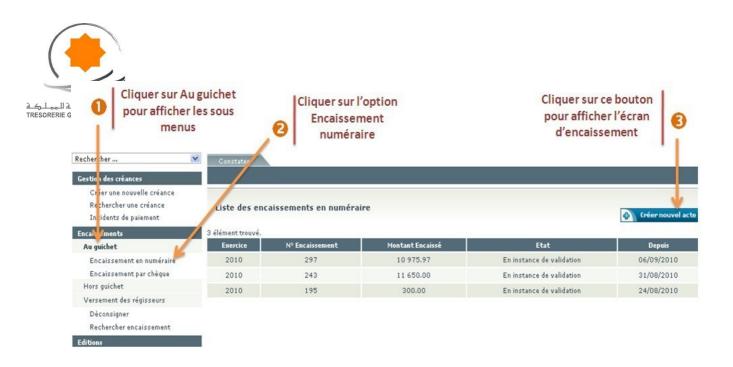
Les principaux modes de règlement des ordres de recettes sont possibles au niveau de GiR, à savoir : encaissement en numéraire, encaissement par chèque et encaissement par virement bancaire.

GiR dispose d'un moyen rapide et efficace pour informer le débiteur pour non paiement des créances qui lui sont dues dans un délai obligatoire, quelque soient leurs natures ou leurs lieu d'imposition, et ce à partir de l'identifiant national de ce débiteur.

L'opération d'encaissement s'effectue pour l'OR à partir du menu d'encaissement. Ce menu présent trois modes de règlement, à savoir : en numéraire, par chèque et par virement.

1- Encaissement en numéraire

L'écran suivant décrit les étapes à suivre pour accéder à l'interface d'encaissement en numéraire :



L'opération d'encaissement s'effectue au maximum en quatre phases selon l'organisation mise en place au niveau du comptable encaisseur :

- a- Recherche de la créance à encaisser à partir des références du débiteur ;
- b- « Enregistrement + validation » ou « validation » (sans enregistrement) de l'encaissement ;
- c- Impression de la quittance.

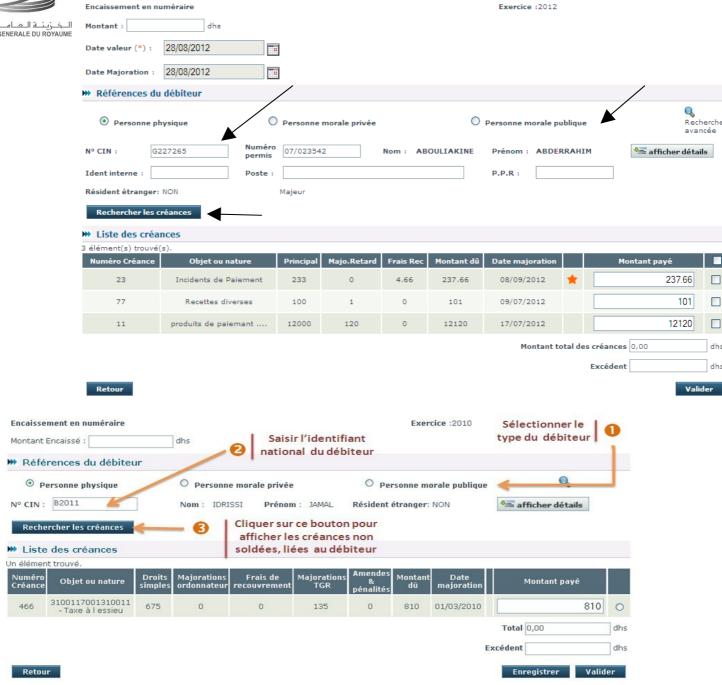
1.1.1.Recherche de la créance à encaisser

La recherche de la créance à encaisser est basée sur l'identifiant du débiteur, qui est représenté par :

- le numéro de la CIN, cas d'une personne physique
- le numéro de CNSS ou de l'I.F ou de la R.C ou de la T. Prof., cas d'une personne morale

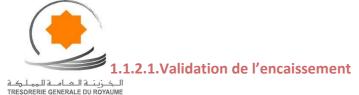
L'écran ci-dessous décrit les étapes à suivre pour lancer la recherche d'une créance :





Le résultat de la recherche concerne toute créance rattachée au débiteur, indépendamment de la nature de la créance ou du lieu d'imposition.

1.1.2. Prise en charge des encaissements



L'opération de validation de l'encaissement s'effectue de deux manières différentes :

- Soit en deux étapes: dans ce cas, cliquer sur le bouton Enregistrer pour enregistrer l'encaissement. Puis, choisir l'option Au guichet Encaissement en numéraire à partir du menu principal et sélectionner l'encaissement demandée (dont l'état est « En instance de validation »). Enfin, cliquer sur le bouton Valider pour valider l'encaissement.
- Soit en une seule étape : dans ce cas, cliquer sur le bouton Valider pour valider l'encaissement.

L'écran suivant décrit les étapes d'encaissement :



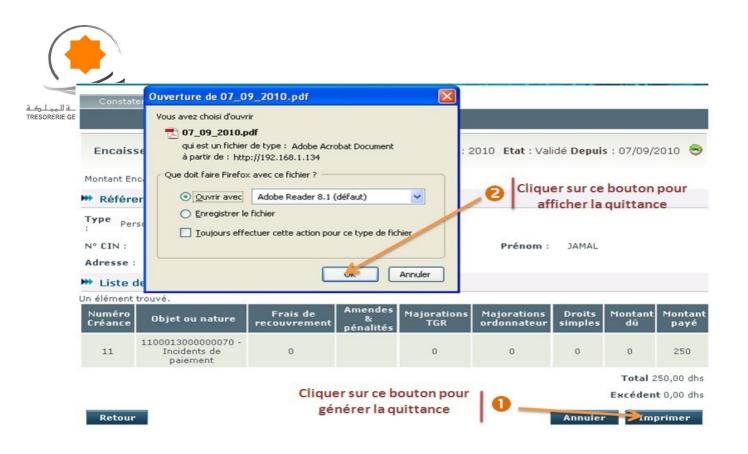
En cas de validation en deux temps (enregistrer, valider). La validation de l'encaissement enregistrée s'effectue selon les étapes décrites par l'écran suivant :

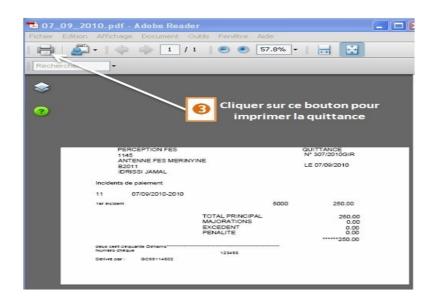


Après validation de l'encaissement, un écran s'affiche vous confirmant l'exécution de l'opération. Fermer la fenêtre pour imprimer la quittance si nécessaire.

1.1.2.2.Impression de la quittance

La quittance générée par le système GiR est visualisée sous format PDF avant son impression comme les montrent les écrans suivants :

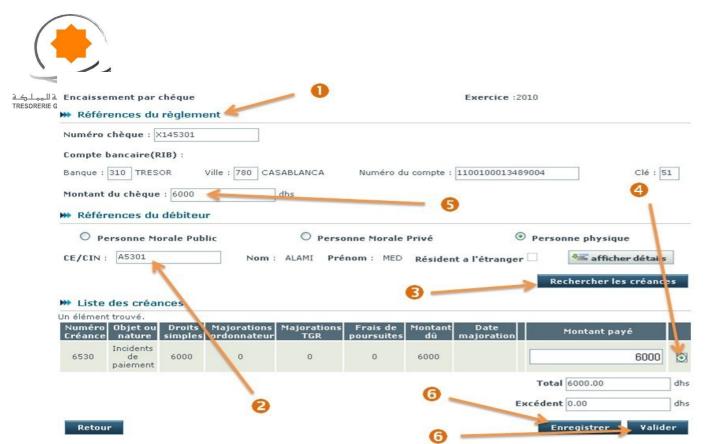




2- Encaissement par chèque

Pour accéder à l'interface d'encaissement par chèque, choisir l'option Au guichet – Encaissement par chèque à partir du menu principal et cliquer sur Créer nouvel acte pour afficher l'écran d'encaissement.

L'opération d'encaissement par chèque diffère de l'encaissement en numéraire par la nécessité de prise en charge des références de règlement, qui sont relatives au chèque. La procédure d'encaissement par chèque est décrite sur l'écran suivant :



- 1- Saisir les références du chèque, à savoir :
 - le Numéro du chèque ;
 - le RIB à 24 chiffres, représentés par les codes de la **Banque** (3 chiffres) et de la **Ville** (3 chiffres), le **Numéro du compte** (16 chiffres) et la **Clé** (2 chiffres).
- 2- Saisir les Références du débiteur ;
- 3- Cliquer su le bouton Rechercher les créances pour afficher les créances non soldées, rattachées au débiteur ;
- 4- Sélectionner la créance à encaisser ;
- 5- Saisir le Montant du chèque ;
- 6- Procéder par enregistrer puis, valider ou valider directement comme est expliqué en 4.1.2.1.

L'impression de la déclaration de versement se fait de la même manière que 4.1.2.2.

3- Encaissement par virement

De la même manière que l'encaissement par chèque, l'encaissement par virement nécessite la prise en charge des références du règlement (RIB du débiteur).

L'accès à ce mode d'encaissement s'effectue par choisir l'option Hors guichet – Encaissement par virement à partir du menu principal puis, cliquer sur Créer nouvel acte pour afficher l'écran d'encaissement.



Sommaire

sommaire .gestion du bordereau d'émission des ordres de recette	3
A : P.E.C Du Bordereau d'Ordre de recette	
Saisie du Bordereau d'Ordre de recette	
B : la saisie et la validation des Ordres de recettes	4
1-La saisie des Ordres de recettes	4
2. Références du débiteur de l'ordre de recette	5
C : Prise en charge, rejet et suppression d'un bordereau	8
1-Prise en charge du bordereau des ordres de recettes	8
2-Rejet du bordereau d'ordres de recettes	9
3-Suppression du bordereau d'ordres de recettes	10
D : Editions et recherches des Bordereaux de recettes	12
1 -Edition du brouillard de saisie et du recap de Bordereaux des emission	12
2-Edition du convocation de l'ordre de recette du contribuable	14
E : contraintes extérieurs	17
1 :Préparation de la contrainte extérieure	17
2 : Visa et édition de la contrainte extérieure	18
3 :Affectation de la contrainte extérieure	19
4 : Réception de la contrainte extérieure par le comptable de base :	19
D : Opérations d'Ordres de recettes : Titre d'annulation	20
E: Diligences sur les Ordres de recettes	22
F : Encaissement des ordres de recette	23
1-Encaissement en numéraire	23
2-Encaissement par chèque	28



الخزينة العامة للمملكة TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME